



COMPTE-RENDU

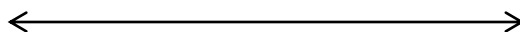
CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

Lundi 12 juillet à 18h30

Maison des Associations de Cahors

Présents : BEX-GRAMOND Marielle, CAZES-BOUCHET Odile, CHAUBET Didier, CHEVALIER-JOLY Valérie, DELPEYROUX Pierre, INESTA Jean-Michel, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, MOULES Marcel, PELAPRAT Pierre

Excusés : BEAUFUME Guy, BESOMBES Roland, CHAPPAT Huguette, DENIS Vincent, DESPEYROUX Lan, LAGARDE Jean-Marc, LAJOINIE Francis, VERMANDE Claudine, VEYSSEYRE Lionel



I. Mot d'accueil du Président

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA). L'organisation de cette rencontre avant la période estivale est importante car elle permet d'évoquer la rentrée sportive 2021. C'est également le premier CA de ce mandat qui se déroule en présentiel. Les élus du CDOS du Lot avaient l'habitude de se réunir à Labastide-Murat avant la crise sanitaire. Dès la rentrée sportive 2021, les prochains CA seront organisés à Labastide-Murat afin que ces moments d'échanges soient plus conviviaux.

Le Président questionne les membres présents sur leur capacité à se rendre facilement sur la commune de Labastide-Murat pour effectuer les réunions du CDOS. Les membres présents

valident le lieu. Il est également évoqué la date du prochain Conseil d'Administration : la date du 7 octobre 2021 est retenue. Un calendrier annuel des réunions sera élaboré suite à ce CA.

Pierre présente l'ordre du jour de cette réunion.

II. Echanges autour de la rentrée sportive de 2021 : comment relancer l'activité des clubs après la crise sanitaire ?

Suite à la crise sanitaire, le Président Pierre DELPEYROUX questionne chaque personne présente sur la situation de la discipline sportive et des clubs qu'elle représente et sur les potentielles difficultés rencontrées. Il rappelle que la situation des clubs et les mesures envisagées par chacun pour aborder la rentrée varient selon les caractéristiques des disciplines sportives et que les répercussions pour chaque structure seront différentes. Il rajoute que le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) propose une synthèse très pertinente sur la situation des associations et notamment la question du bénévolat suite à la crise de la Covid 19.

- Thierry MOUILLAUD (représentant du Comité Départemental de natation) : les clubs de natation du département rencontrent une baisse du nombre de licenciés comprise entre 30 et 40% par rapport aux saisons dernières. De moins en moins de sportifs se rendent aux compétitions notamment suite aux mesures émises par la Fédération Française de Natation comme l'interdiction de récompenser les enfants lors de manifestations afin de réduire les rassemblements et donc la transmission du virus.
- Didier CHAUBET (représentant du Comité Départemental de badminton) : le Comité Départemental (CoDep) de badminton a rencontré une baisse de 2% du nombre de licenciés par rapport à l'année passée mais le club Zem' Bad rencontre une hausse d'environ 5% du nombre de licenciés par rapport à l'année passée. Cette variation s'explique notamment par les actions de relance portées par le club afin d'attirer et de fidéliser de nouveaux licenciés (manifestations, actions diverses...).

D'un point de vue financier, la situation des clubs reste positive : les clubs ont perçu des cotisations de la part des adhérents en début d'année sportive. L'activité badminton a été maintenue pendant presque 2 mois avant les diverses interdictions de pratique ce qui a permis aux clubs de licencier des pratiquants. Des ressources ont donc été assurées par le club en complément de charges réduites. La prise en charge du chômage partiel par l'Etat par exemple a permis de couvrir 70% du coût de l'éducateur sportif pour le club, les 30% restants ont été versés à l'éducateur grâce aux cotisations reçues. De plus, les dépenses ont été inférieures aux saisons précédentes en raison de l'absence de moments de convivialités ou de manifestations. Le club est donc bénéficiaire au moment présent et ce bénéfice servira à compenser la baisse anticipée des ressources lors de la rentrée sportive de septembre 2021. Le club a fait le choix de réduire le montant de la cotisation des licenciés de la saison 2020-2021 souhaitant renouveler leur adhésion sur la saison prochaine (moitié prix pour les anciens adhérents, 110€ pour les nouveaux adhérents).

De plus, des ressources supplémentaires ont été perçues par les clubs, notamment grâce aux aides proposées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et la compensation des pertes surévaluée. Les communes du département ont également un rôle à jouer : certaines ont soutenu financièrement les clubs de leur territoire. Le Conseil Départemental du Lot a également maintenu le montant de l'enveloppe accordée chaque année aux associations en se basant sur l'activité et le nombre de licenciés de la saison 2019.

Didier rajoute que les mesures engagées sont dépendantes de la politique du président de club et de ses volontés. La situation actuelle des clubs dépend des caractéristiques de la discipline et de ses activités. Par exemple, l'activité badminton a largement été soutenue sur le territoire car c'est un sport qui rassemble un nombre important de jeunes, qui intervient sur la scène scolaire et qui se pratique en intérieur (davantage impactée par la crise que d'autres disciplines donc davantage soutenue).

Le rôle des Comités Départementaux est également important : ils sont la tête de réseau d'associations et doivent soutenir l'activité des clubs adhérents. Il y a quelques années, les Comités Départementaux répondaient pour la plus part aux demandes ANS au titre de leur réseau d'associations. Aujourd'hui, les fédérations sportives souhaitent favoriser l'activité des clubs. Il faut donc inciter les clubs à effectuer eux-mêmes ces demandes de subventions qui pourront leur permettre de bénéficier de ces différentes aides et relancer leur activité.

- Pierre DELPEYROUX rebondit sur cette idée en soulignant la difficulté pour les clubs à monter des dossiers de demande de subventions ANS. Les CoDep doivent pouvoir accompagner les clubs dans ces demandes. Aujourd'hui, au niveau départemental, aucun club de karaté n'effectue de demande ANS : le Comité Départemental de Karaté perçoit des subventions qui sont redistribuées auprès des clubs. Jean-Michel INESTA rajoute que dans certains cas, une demande effectuée par chaque club ne serait pas pertinente et intéressante au niveau global. Par exemple, au niveau départemental 4 clubs de tennis sur 25 effectuent une demande ANS. La somme est dérisoire pour chaque club (environ 5 700€ dispersés entre 4 clubs)
- Jean-Michel INESTA (représentant du Comité Départemental de tennis) : les clubs doivent utiliser dans la mesure du possible un langage commun et des mesures similaires face à cette sortie de crise afin d'éviter que ceux-là se fassent concurrence. Il y a certains déséquilibres entre les clubs de tennis du département : tous n'ont pas eu la même activité pendant la crise, surtout que le tennis est une activité très dépendante des conditions météorologiques et que la pratique en intérieur a longtemps été suspendue. En ce qui concerne le Tennis Club de Cahors, il a été décidé de prolonger la saison et donc la durée du maintien des cours. L'éducateur de tennis a été rémunéré en conséquence.

Pour Jean-Michel, il paraît plus cohérent pour les clubs qui n'ont pas assuré tous les cours de proposer un avoir aux licenciés de la saison 2020-2021 qui renouvelleront leur licence. Rembourser une partie de la cotisation de la saison passée fragiliserait la situation financière du club : certaines associations ne pourront continuer à assurer leur activité notamment face aux fortes incitations de leurs adhérents à percevoir un remboursement de leur cotisation. De plus, la situation sanitaire actuelle paraît encore incertaine. Du point de vue financier, la situation des clubs n'est pas totalement alarmante : ils ont bénéficié de nombreuses aides et profité des dispositifs de relance. Néanmoins ces soutiens ne sont que temporaires et les clubs doivent porter des actions plus structurelles et durables afin d'attirer et de fidéliser des licenciés. La rentrée sportive 2021 est dynamisée par 3 dispositifs qui permettront d'attirer de nouveaux licenciés et notamment des jeunes : le Pass' Sport, La Carte Passerelle et le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive.

- Pierre PELAPRAT (représentant du Comité Départemental de rugby) : le rugby connaît une absence de championnats depuis le mois de septembre 2020, il paraît donc difficile de fidéliser les nouveaux pratiquants. Les fédérations sportives doivent réfléchir à des mesures qui permettent d'assurer des conditions satisfaisantes de pratique (accès aux vestiaires, report et maintien de tournois...) pour les pratiquants.

Il faut également être vigilant à ce que les clubs ne portent pas des actions trop disparates entre eux afin que les mesures prises soient cohérentes entre les clubs. Les licenciés de la saison sportive actuelle bénéficieront d'un avoir sur leur prochaine adhésion.

- Valérie CHEVALIER-JOLY (représentante du Comité Départemental EPGV) : les clubs rattachés au Comité Départemental EPGV ont rencontré une activité plus réduite que d'autres clubs notamment par l'absence de jeunes dans l'effectif licencié ce qui les a contraint à suspendre complètement l'activité. Certains éducateurs sportifs ont proposé des séances en visio et des activités en extérieur dès lors qu'elles furent autorisées. Valérie observe chez les bénévoles des clubs une perte de motivation notamment face à l'incertitude de la rentrée.
- Marielle BEX-GRAMOND (représentante du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal) : les clubs du département ont rencontré une baisse du nombre de licenciés d'environ 20%. La saison de pétanque est toujours en cours donc le nombre de licenciés peut encore augmenter avant la fin de saison. La fédération a pris certaines mesures afin de maintenir les championnats notamment en organisant des formats « tripléte » (3 joueurs) afin de diminuer les contacts. Marielle observe également une baisse de motivation de la part des bénévoles et des joueurs. Le Comité s'est aligné sur les décisions fédérales en n'effectuant aucun remboursement auprès des licenciés suite à l'arrêt d'activité des clubs. Elle souligne que les associations sportives fonctionnent grâce aux cotisations de leurs licenciés, ces derniers doivent donc rester solidaires auprès de leur club s'ils souhaitent voir leur activité maintenue. En général, les associations de pétanque du département n'ont donc pas rencontré de grosses difficultés, elles s'adaptent au mieux aux différentes mesures administratives.
- Odile CAZES-BOUCHET (représentante du club isolé : Mei Hua Zhuang) : le club compte une vingtaine d'adhérents. Environ 7/8 personnes souhaitaient continuer à pratiquer durant les périodes de confinement et se rejoignaient pour pratiquer en extérieur ; des Maîtres Chinois ont mis à disposition des pratiquants des vidéos de pratique. Le club a dû réaliser des avances sur certains frais mais aucune dépense importante n'a été engagée cette année, ce qui équilibre le budget de l'association.
- Marcel MOULES (représentant du Comité Départemental de Sport Adapté) : la saison sportive a été catastrophique, les pratiquants ont assisté à très peu d'activités. La fédération a fortement accompagné les clubs notamment en proposant la gratuité des licences aux jeunes des clubs.
- Pierre DELPEYROUX (représentant du Comité Départemental de Karaté) : les clubs du département ont rencontré une baisse du nombre de licenciés. Les résultats entre les clubs sont mitigés mais la majorité exprime des incertitudes quant à la rentrée sportive de septembre 2021. Les décisions prises au sein des clubs sont différentes : certains ont par exemple pris la décision de proposer à leurs licenciés le paiement de la cotisation par trimestre et de ne pas encaisser l'un des paiements en cas d'absence d'activité. L'activité de Body Karaté proposée par le club de Biers-Sur-Céré a longtemps été suspendue mais elle a repris en extérieur dès lors que la pratique fut autorisée.

La question de l'utilisation des équipements sportifs durant la période estivale

Didier CHAUBET évoque le sujet de l'utilisation des équipements sportifs durant la période estivale. Certains clubs souhaitent proposer une activité à leurs licenciés durant la période estivale mais les collectivités territoriales ne proposent pas toutes une mise à disposition de leurs équipements auprès des clubs. Par exemple, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors ferme l'ensemble de ses équipements sportifs durant le mois d'août. Chaque année le club de badminton de Le Montat utilise le gymnase durant les deux mois d'été grâce à l'accord de la mairie. Le club de Pradines s'est vu refusée cette demande par la commune (salle de Pradines gérée par le Grand Cahors). Cette utilisation des équipements l'été se justifie par la nécessité pour les sportifs de continuer à s'entraîner durant la période estivale en vue des compétitions prévues dès le mois de septembre et de la difficulté pour les joueurs à pratiquer le badminton en extérieur.

Pierre DELPEYROUX informe les membres présents que la Communauté de Communes de CAUVALDOR autorise les associations à utiliser les équipements sportifs durant la période estivale. Le responsable des activités sportives et équipements sportifs de la Communauté de Communes Christophe PROENCA est très à l'écoute des associations sportives. Il serait pertinent de le convier à l'un des Conseils d'Administration du CDOS du Lot afin d'échanger avec lui.

Jean-Michel INESTA se questionne sur le rôle du CDOS du Lot face à ces différentes demandes notamment en raison de sa position de « tête de réseau des associations sportives » du département. Didier CHAUBET rebondit sur cette question en répondant que ce sont les collectivités territoriales qui disposent de ce rôle de décisions. Néanmoins le CDOS peut prendre la place d'interlocuteur privilégié ; les associations sportives peuvent se tourner vers le CDOS face à ces questions.

III. Bilan et perspectives des actions menées par le CDOS du Lot durant l'année 2021

➤ Suivi des actions menées dans le cadre de la commission « Education & Citoyenneté »

Emilie MERCIER informe les personnes présentes qu'une réunion de travail avec les membres de la commission thématique « Education & Citoyenneté » a été organisée afin d'évoquer les actions qui souhaitent être portées dans ce cadre.

• La Carte Passerelle

Une réunion s'est déroulée avec le Comité Départemental USEP : la promotion du dispositif est prévue dès le mois de septembre. Il faut inciter les clubs à s'inscrire sur la plateforme « *Mon Club Près de Chez Moi* ».

Marielle BEX-GRAMOND rebondit sur cette information en précisant que certaines fédérations n'inscrivent pas leurs clubs adhérents sur cette plateforme. Jean-Michel INESTA ré pond que ce sont les clubs qui doivent s'inscrire directement sur cette plateforme.

- **Action de sensibilisation autour de la prévention des violences sexuelles en milieu sportif**

Pierre PELAPRAT (Président de la commission « *Education & Citoyenneté* ») présente ce qu'il a été proposé dans le cadre de cette action. Plusieurs formats sont en cours de réflexion : action de sensibilisation globale à destination de toute personne intéressée par cette thématique ou à destination des Comités Départementaux ? Organisation d'une conférence indépendante ou organisation d'un moment de sensibilisation lors d'un événement sportif défini ? Le format dépendra de l'évolution du contexte sanitaire et de l'enveloppe allouée pour le déploiement de cette action.

Suite à une réunion organisée par le Comité Régional Olympique et Sportif d'Occitanie (CROS Occitanie) autour des projets en lien avec la thématique « *Education & Citoyenneté* », il a été présenté aux différents CDOS l'association Les Papillons qui met à disposition des boîtes aux lettres aux enfants victimes de violences familiales, scolaires, ou au sein de clubs sportifs ... pour qu'ils puissent déposer une lettre de secours et ainsi libérer leur parole. Pierre propose que le CDOS puisse communiquer sur cette association.

- **Promotion des valeurs olympiques**

Pierre PELAPRAT présente également les différentes actions envisagées dans le cadre de la thématique « *promotion des valeurs olympiques* »

Dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) prévue du 24 au 28 janvier 2022, un certain nombre d'actions seront portées par le CDOS auprès des établissements scolaires :

- L'organisation d'un jeu concours : les élèves devront réaliser un support vidéo autour des Jeux Olympiques. Les résultats seront dévoilés lors de la Journée Olympique (Mercredi 26 janvier 2022) en partenariat avec le recteur d'académie. Le règlement du jeu est en cours de réflexion.
- La distribution d'un drapeau olympique et d'affiches thématiques autour des valeurs de l'olympisme auprès de chaque établissement scolaire du département (collèges et lycées)
- La découverte d'activités physiques et sportives lors de la Journée Olympique et paralympique. Ces animations seront élaborées en partenariat avec l'UNSS. Une communication auprès de chaque CoDep sera effectuée à partir du mois d'octobre afin de recenser ce qui pourrait être proposé par leur réseau d'associations sportives.

Didier CHAUBET rebondit sur la présentation de ces actions. Selon lui, il est important que les élèves des établissements scolaires reçoivent des objets « durables » et qui pourraient rester au sein des établissements scolaires. L'idée de la distribution d'un drapeau est donc cohérente.

Le Président Pierre DELPEYROUX félicite l'ensemble des membres de la commission pour le travail fourni et souligne la qualité des réflexions menées.

➤ **Le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive**

Emilie MERCIER présente le bilan final de l'édition 2020-2021 du dispositif d'Aide à la Pratique Sportive. Elle communiquera en même temps que ce compte-rendu le bilan final de l'action.

Didier CHAUBET rajoute quelques informations concernant le bilan de cette édition. L'année sportive ayant été perturbée par la crise sanitaire, le CDOS a réceptionné des coupons jusqu'à la fin du mois de juin (fin du retour des coupons initialement prévu le 15 février 2021). Certains clubs ont tardé à renvoyer leurs coupons ou n'ont pas renvoyer leurs coupons suite à l'arrêt de leur activité. Le CDOS du Lot aurait dû communiquer davantage sur les délais supplémentaires accordés pour le retour de ces coupons.

Odile CAZES-BOUCHET explique que ce dispositif est un tremplin à la pratique d'une activité physique et sportive notamment envers les personnes atteintes de pathologies de longue durée comme la fibromyalgie. Cette aide permet aux personnes doutant de leur capacité à assumer l'ensemble des séances d'une année sportive de s'inscrire dans un club. Cette aide les incite à rejoindre une association sans se préoccuper de l'aspect financier notamment si la personne ne se présente pas à l'ensemble des séances.

Pierre DELPEYROUX questionne Didier et Emilie sur l'existence de contrôle de la part des centres sociaux dans la distribution des coupons. Didier explique que les centres sociaux ne disposent pas de fichiers partagés et qu'ils ne peuvent contrôler le fait qu'un bénéficiaire se présente dans plusieurs centres sociaux du département pour demander des coupons d'aide à la pratique. Le nombre de familles s'étant rendues dans plusieurs centres sociaux pour bénéficier de coupons reste très minime. En se rendant dans plusieurs centres sociaux, elles souhaitent pouvoir s'inscrire dans plusieurs associations sportives.

Didier CHAUBET présente également les procédés qui seront mis en place lors de la prochaine édition. L'idée étant de moderniser les modes d'inscription et d'uniformiser les données récoltées.

- **Inscription des clubs au dispositif :**

Emilie présente les modalités d'inscription des clubs au dispositif pour l'édition 2021-2022. Lors des éditions précédentes, les clubs réalisaient leur inscription grâce à un formulaire papier qui était à renvoyer au CDOS. Cette année les clubs devront s'inscrire en ligne. Ce procédé permettra d'obtenir toutes les informations en un seul envoi et de ne plus avoir recours aux formulaires papier. Emilie informe les membres présents qu'une relance sera effectuée prochainement auprès des Comités Départementaux et des clubs pour qu'ils n'oublient pas de s'inscrire en ligne avant la rentrée de septembre. Didier CHAUBET attire l'attention des membres présents ; il est nécessaire de communiquer sur ce mode d'inscription et d'inciter les clubs à s'inscrire en ligne : sans cette démarche, ils ne seront pas inscrits sur la liste des clubs partenaires.

- **Inscription des bénéficiaires et distribution des coupons d'aide à la pratique par les centres sociaux**

Pour rappel, lors des éditions précédentes, les centres sociaux inscrivait les bénéficiaires sur un fichier Excel mais les données fournies étaient souvent incomplètes (nom mal orthographié, âge du bénéficiaire mal renseigné...) et donc difficiles à traiter lorsqu'elles étaient renvoyées au CDOS par les centres sociaux. Quelques difficultés avaient été rencontrées lors

des éditions précédentes notamment lorsqu'un bénéficiaire choisissait de s'orienter vers une association différente de celle choisie lors de son inscription. L'aide allouée n'était donc plus forcément cohérente avec les principes du dispositif.. (rappel l'aide ne devait pas dépasser 70% ou 50% du montant de la cotisation selon le quotient familial avec un plafond de 80€ ou 60€ d'aide)

Concernant le montant affecté à chaque centre social : Cédric BOURRICAUD (Service Départemental de l'Engagement de la Jeunesse et du Sport) assurait la distribution de l'enveloppe disponible auprès de chaque centre distributeur en imprimant des coupons de 5,20 et 50€. Ce versement s'organisait en deux temps : premier versement de 80% de l'enveloppe totale auprès des centres puis dans un deuxième temps un versement de 20% selon les besoins du centre et le montant encore disponible pour chaque centre.

Didier CHAUBET présente le formulaire à destination des centres sociaux qu'il a travaillé. Ce formulaire permet d'inscrire un bénéficiaire plus facilement grâce à des informations pré-remplies et grâce à un système de recherche. Le montant alloué au bénéficiaire sera automatiquement calculé selon le quotient familial de la personne et le cout de la cotisation de l'activité choisie. Un bon unique sera donc imprimé par le centre social et remis directement au bénéficiaire qui le transmettra au club choisi. Les informations seront plus uniformes et précises. Le bon pourra également être identifié plus facilement grâce à un numéro unique, le club pourra directement communiquer les numéros de bons au CDOS du Lot afin que le remboursement soit effectué.

Chaque centre social aura également accès au montant lui restant à distribuer. L'allocation en deux temps de l'enveloppe auprès de chaque centre distributeur sera encore effective. Les centres pourront débloquer une enveloppe supplémentaire grâce à un code transmis par le CDOS.

Marielle BEX-GRAMOND se questionne sur la situation des bénéficiaires inscrits sur les listes d'attente des centres sociaux. Elle se demande si un choix ne doit pas être effectué entre les personnes ayant déjà bénéficié d'une aide les années précédentes et ceux inscrits sur liste d'attente et n'ayant jamais bénéficié de cette aide. Didier rétorque que cette décision relève du centre social distributeur.

Le Président Pierre DELPEYROUX souligne la qualité de ces nouveaux dispositifs et remercie les personnes impliquées sur cette action pour leur engagement.

➤ **Projets du CDOS du Lot autour de la thématique du sport-santé**

Emilie MERCIER informe les membres présents sur la reprise du projet expérimental « sport-santé » à l'Hôpital de Figeac. Pour rappel, un partenariat a été formalisé avec la Maison Sport-Santé du Centre Hospitalier de Cahors. Deux groupes de patients atteints d'affection de longue durée sont en train d'effectuer un protocole de 80 séances d'activités physiques et sportives. Le protocole initialement prévu sur l'antenne de l'Hôpital de Figeac en janvier 2021 débutera à partir de janvier 2022 suite à la crise sanitaire et d'un nombre de patients insuffisant.

Emilie rappelle également que le CDOS souhaite porter une candidature à l'appel à projets « *Maison Sport-Santé* » afin d'obtenir une labellisation. Cette candidature sera portée conjointement avec le Comité Départemental UFOLEP. L'appel à projets est sorti le 6 juillet 2021,

une réponse est attendue avant le 15 septembre 2021. Le travail de réponse a été entrepris. L'annonce des labellisations est prévue durant le mois de janvier 2022.

Jean-Michel INESTA présente certaines modalités du partenariat qui sera mené avec l'UFOLEP notamment en ce qui concerne l'emploi mutualisé entre le CDOS et l'UFOLEP. Le Comité UFOLEP se chargera de la prise en charge administrative et comptable de la salariée qui sera mise à disposition des deux structures afin de développer cette Maison Sport-Santé. L'emploi sera proposé sous la forme CDI afin de bénéficier de l'aide PEC (Parcours Emploi Compétences) sur une période plus importante que sur le format CDD. Etant donné que la candidate visée dispose d'un BAC + 5, la prise en charge PEC devra faire l'objet d'une autorisation dérogatoire : le CDI permet de renforcer la décision de la Mission Locale à accorder une prise en charge PEC. De plus, si la pérennité du projet Maison Sport-Santé s'avérait fragile, le licenciement économique de la salariée n'impacterait pas fortement les deux structures employeuses. Les rôles et missions de chaque structure devront être définis afin que le travail émanant de la Maison Sport-Santé n'affecte pas le travail mené actuellement par Emilie au sein du CDOS.

Pierre DELPEYROUX adresse ses remerciements à Jean-Michel pour son implication sur ces projets.

IV. Questions diverses

Didier CHAUBET rappelle que les frais de déplacement engagés par les actions bénévoles et notamment ceux liés à la participation aux réunions peuvent faire l'objet d'une exonération fiscale s'ils sont déclarés sous forme de dons. Il est possible de faire signer tout justificatif par les représentants du CDOS si besoin.

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 21h30 et le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot



INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

